



RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00418

Numéro SIREN : 752 552 240

Nom ou dénomination : 1 CHECK

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2016 sous le numéro de dépôt 12374

12374

1 CHECK

Société par actions simplifiée au capital de 53.416,00 euros
Siège social : 400 Promenade des Anglais – 06200 NICE
752 552 240 RCS NICE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 AOUT 2016

PREMIERE RESOLUTION

Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant

La collectivité des associés,

Statuant dans les conditions de quorum et de majorité des décisions ordinaires,

Après avoir entendu la lecture du rapport du Président,

Désigne, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, la société **AUDIT LEGAL ET CONTRACTUEL**, représentée par Monsieur Pierre-Jean OLLIER, Commissaire aux comptes exerçant en son sein, dont le siège social est sis 100, rue Albert Caquot à BIOT SOPHIA ANTIPOLIS (06410) et Immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANTIBES sous le numéro 414 535 658,

Désigne en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, **Monsieur Philippe DEREPA**S, exerçant Porte de l'Arénas C, 455, promenade des Anglais à NICE (06200),

Pour une durée de six (6) exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

Prend acte de ce que la société AUDIT LEGAL ET CONTRACTUEL, représentée par Monsieur Pierre-Jean OLLIER et Monsieur Philippe DEREPA S n'ont jamais effectué de quelque mission pour la Société et ne sont soumis à aucune incompatibilité et ont, chacun pour ce qui le concerne, d'ores et déjà accepté les fonctions de commissaire aux comptes titulaire et suppléant pour le cas où elles leur seraient conférées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Extrait certifié conforme à l'original
Madame Virginie LAFON
La Présidente

